

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-155

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers
à vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- De renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Acquéreur	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
29/03/2024	SCI AGD IMMO représentée par Alexandre Belloni	SCI PACO	534 Rue du Commerce PERREUX	AC3
29/03/2024	SCI DU PONT DU RHINS représentée par M. LAVAILL Claude	SCI PARIODIM	1033 Rue du Commerce PERREUX	AC24, AC25, AC28
26/03/2024	SCI SONEPAR-DELTREIL représentée par Monsieur DELTREIL Pierre	SCI AGD IMMO - Messieurs BELLONI et GONDRAIS	102-104 boulevard Jean-Baptiste Clément ROANNE	BH127

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Philippe PERRON
Vice-Président délégué à l'emploi, au
développement économique